



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24/6/2021**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BOUVIER Baptiste COMBEMOREL Mickael, GIRIER Laurent, SCANDOLA Marc, TIET Valérie,
M SERPINET Claude Marc a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0029 - Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges (CLETC)

M le Maire expose au Conseil Municipal la décision du Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2020 concernant la création et la composition d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il explique que cette commission a été créée afin de pouvoir établir une évaluation préalable des incidences financières des transferts de compétences entre les communes et les intercommunalités.

Il indique qu'il convient de désigner un délégué par commune pour que celui-ci puisse siéger au sein de cette commission

Le Conseil après avoir voté, à l'unanimité,

DESIGNE M Gérard BECT délégué titulaire à la CLECT pour représenter la commune de SAINT BARTHELEMY
DESIGNE M Bruno POINT délégué suppléant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 24/6/2021
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24/6/2021**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BOUVIER Baptiste COMBEMOREL Mickael, GIRIER Laurent, SCANDOLA Marc, TIET Valérie,
M SERPINET Claude Marc a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0031 échange terrain MASUIT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance du 27 mai dernier par laquelle l'assemblée a donné son accord de principe concernant l'échange d'une parcelle communale avec des parcelles appartenant aux consorts MASUIT, parcelles sises à proximité immédiate du cimetière, respectivement cadastrées AK 226 pour 1 225 m² et AK 179 et 230 pour une surface globale de 1279 m².

Il détaille au Membres du Conseil Municipal les modalités de la négociation qu'il a engagée.

Il indique qu'il propose aux intéressés une compensation financière pour la différence de surface de 154 m² au prix du marché actuel des transactions en vigueur sur le secteur de Beaurepaire/Saint Barthélemy.

Il expose au Conseil la proposition faite aux consorts MASUIT consistant à leur accorder un droit de passage sur la parcelle AK 176, propriété communale.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

APPROUVE la proposition faite par M BECT aux consorts MASUIT consistant à leur accorder un droit de passage sur la parcelle AK 176

APPROUVE également les modalités de compensation financière de la différence de surface des terrains échangés

DIT qu'une attestation reprenant ces dispositions sera remise aux intéressés en attendant la rédaction de l'acte notarié qui formalisera cet échange

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 24/6/2021
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24/6/2021**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BOUVIER Baptiste COMBEMOREL Mickael, GIRIER Laurent, SCANDOLA Marc, TIET Valérie,
M SERPINET Claude Marc a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0032- chemin propriété MACE (allée des Cyprès)

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'entretien qu'il a eu avec M MACé et les riverains situés au bout de l'allée dite des Cyprès.

Il explique qu'un chemin, propriété de M MACé longe la voirie communale, et que par souci de cohérence, il conviendrait que la commune soit propriétaire de cette parcelle cadastrée ZB 137 uniquement pour la partie juxtaposée à l'allée des Cyprès.
Il indique que M MACé est prêt à céder gratuitement la parcelle en question.

Il demande au Conseil de se prononcer

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

ACCEPTE la cession à titre gratuit de la parcelle de M MACé

DIT qu'un géomètre sera prochainement mandaté afin de délimiter les nouvelles limites de propriété

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 24/6/2021
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24/6/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BOUVIER Baptiste COMBEMOREL Mickael, GIRIER Laurent, SCANDOLA Marc, TIET Valérie,
M SERPINET Claude Marc a été nommé secrétaire de séance.

2021D-0033 - restitution action ASTA aux communes

Mme GUEDENET, adjointe informe le Conseil Municipal de la restitution de l'action ASTA (Association Sportive des Toujours Actifs), activités sportives pour séniors, aux communes à compter du 1^{er} janvier 2021.

Elle précise qu'au vu de la situation sanitaire, cette activité n'a pas pu reprendre lors du 1^{er} semestre 2021.

Pour la saison 2021/2022 le Centre social de l'Ile du Battoir (CIB) peut reprendre la coordination de cette activité, avec pour objectif le maintien d'un service de qualité à un tarif modéré.

Il est entendu que les communes devront continuer à mettre une salle à disposition gratuitement, et qu'un référent communal devra assurer l'accès à celle-ci tout en assurant le lien de proximité avec l'intervenant chargé de dispenser les cours.

Madame GUEDENET indique que le coût annuel de l'action pour la dispense d'un cours de gymnastique par semaine s'élève approximativement à 1 250 € annuels.

Ce coût serait financé par la communauté de communes EBER modalités et montant exact à définir lors de la prochaine CLECT.

La commune s'engageant à reverser cette somme au CIB.

L'assemblée après en avoir délibéré,

CONSIDERANT les éléments avancés par Mme GUEDENET

MAINTIENT l'action ASTA sur la commune de SAINT BARTHELEMY tant que son financement est compensé par décision de la CLECT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 24/6/2021

Le Maire, Gérard BECT

